

Les coûts des paiements électroniques peuvent varier fortement pour les commerçants

L'Observatoire des prix met en lumière le manque de transparence des coûts et le poids croissant du nombre de transactions par chèques-repas et par paiements mobiles



Les paiements électroniques se sont imposés comme le moyen de paiement dominant, en Belgique, tant en magasin qu'en ligne. Mais derrière cette généralisation se cache une réalité moins visible : des coûts parfois complexes et peu transparents pour les commerçants. Dans une nouvelle étude, l'Observatoire des prix du SPF Economie analyse le fonctionnement du marché des paiements électroniques classiques et des paiements via chèques sociaux. Il met en évidence d'importantes différences de coûts et de rentabilité entre les acteurs du secteur.

En 2024, les paiements par carte représentaient 53 % des transactions en magasin et 51 % des transactions en ligne en Belgique. Cette évolution confirme l'ancrage durable des paiements électroniques dans les habitudes des consommateurs. Pour les commerçants, cette transition numérique a toutefois un coût.

Lorsqu'un client paie par carte, le commerçant supporte différents frais : location ou achat du terminal, frais d'installation, d'activation et de service, mais aussi des frais de transaction (merchant service fees) versés aux prestataires de services de paiement. Ces frais se composent notamment d'une rémunération de la banque (interchange fee), d'une rémunération du schéma de paiement (scheme fee), par exemple Bancontact, et d'une rémunération du prestataire de services de paiement, soit l'acquéreur (service fee).

Des coûts variés mais peu transparents

L'étude montre que les coûts varient fortement selon le type de transaction (en magasin ou en ligne), le nombre et le montant des transactions, le moyen de paiement utilisé et la formule tarifaire appliquée.

Les paiements en ligne sont plus coûteux que les paiements en magasin, tandis que les paiements par carte de débit Bancontact restent généralement moins chers que ceux effectués via carte de débit Visa ou Mastercard. Les cartes de crédit figurent parmi les solutions les plus coûteuses pour les commerçants.

L'Observatoire des prix souligne également un déficit de transparence, en particulier pour les petits commerçants. Ceux-ci recourent souvent à des formules tarifaires globales qui rendent difficile l'identification précise des différentes composantes de coûts. À l'inverse, les grands commerçants disposent plus fréquemment de structures tarifaires détaillées, offrant une meilleure visibilité sur les frais réellement facturés.

L'enquête menée dans le cadre de l'étude montre qu'en fonction du profil du commerçant, le coût mensuel des paiements électroniques classiques représente entre 0,2 % et 0,9 % du chiffre d'affaires.

Les chèques-repas plus coûteux que les paiements par carte

L'étude s'intéresse également aux paiements via chèques sociaux, principalement les chèques-repas. Dans ce segment, le modèle économique diffère des paiements classiques : l'émetteur du chèque agit généralement à la fois comme émetteur et acquéreur. Les commerçants paient alors des frais de gestion pour le traitement des chèques-repas. Ceux-ci atteignent généralement entre 1,05 % et 1,35 % du montant des transactions en cas d'adhésion à une fédération professionnelle ou sectorielle.


Les recherches montrent ainsi que les paiements via chèques-repas coûtent davantage aux commerçants que les paiements classiques par carte de débit.

L'Observatoire des prix relève également des différences importantes de rentabilité entre les acteurs du marché. Entre 2020 et 2024, les émetteurs de chèques sociaux ont enregistré une marge opérationnelle médiane de 27,4 %, contre 11,6 % pour les schémas de paiement et 6,0 % pour les prestataires de services de paiement. Ces écarts soulignent le niveau de rentabilité particulièrement élevé observé dans le secteur des chèques sociaux.

Enfin, plusieurs évolutions récentes du marché contribuent à accentuer les coûts pour les commerçants. L'essor rapide des solutions de paiement mobiles comme Apple Pay ou Google Pay, davantage intégrées aux réseaux internationaux, peut entraîner des frais plus élevés. Par ailleurs, plusieurs études mettent en évidence une augmentation des « scheme fees » appliquées par les grands schémas internationaux. Contrairement aux rémunérations de la banque (interchange fee), ces frais ne sont pas plafonnés légalement.

L'Observatoire des prix conclut que, dans un environnement technologique en mutation rapide, la maîtrise et la transparence des coûts liés aux paiements électroniques constituent un enjeu croissant pour les commerçants belges, en particulier pour les plus petits acteurs du marché.

Découvrez l'étude :



Paiements électroniques.pdf
1,49 MO PDF document

4 juin 2026

Contact

Contact Center

Tel: 0800 120 33

Fax: 0800 120 57

info.eco@economie.fgov.be

Etienne Mignolet (FR)

Seulement pour les journalistes

Tel : +32 2 277 86 74

Gsm : +32 486 39 38 91

press@economie.fgov.be

Lien vers cette page

<https://news.economie.fgov.be/266178-les-couts-des-paiements-electroniques-peuvent-varier-fortement-pour-les-commerçants/>